

**RÉUNION DU CONSEIL
2 OCTOBRE 2017**

Lundi, le 2^e jour du mois d'octobre 2017, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;

Sont absents :

M. Richard Tessier, conseiller;
Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2017
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2017
5. Approbation des comptes et salaires
6. Compte-rendu des dossiers des élus
7. Affaires nouvelles
 - 7.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt des états comparatifs
 - b) Dépôt d'un avis de motion - Règlement pour des frais de refinancement
 - 7.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.3. TRANSPORT
 - 7.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 7.6. LOISIR ET CULTURE
 - a) Octroi de contrat - Services d'architectes – Bibliothèque Livresque
 - b) Octroi de contrat - Services d'ingénierie – Bibliothèque Livresque
 - 7.7. AUTRES

- a) Demande de gratuité de la salle Honoré-Lacerte et d'aide financière pour le Noël du Pauvre
- b) Demande de passage occasionnel de M. Auguste Parent
- c) Demande de location de la salle Honoré-Lacerte pour badminton

7.8. CORRESPONDANCES

7.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

7.10. Période de questions diverses

7.11. Clôture de la séance

2017-10-133

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 septembre 2017 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2017.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-10-134

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 septembre 2017 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2017.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-10-135

5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de septembre, portant les numéros 9553 à 9554, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2268 à 2284 inclusivement, pour une somme globale de 29 338.20 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9555 à 9599 inclusivement et totalisant la somme de 88 854.88 \$. Les salaires et les avantages sociaux au montant de 20 875,56 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Aucun compte rendu.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1.a) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Dépôt des états comparatifs de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain à la table du conseil.

D-10-2017

7.1.b) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR DES FRAIS DE REFINANCEMENT

Avis de motion est déposé par Mme Andrée Perron que lors d'une prochaine séance, sera adopté un règlement portant sur les frais de refinancement d'un emprunt échéant le 6 février 2018.

Vote demandé par Michel Grosleau

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.3 TRANSPORT

7.4 HYGIÈNE DU MILIEU

7.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.6 LOISIR ET CULTURE

2017-10-136

7.6.a) OCTROI DE CONTRAT - SERVICES D'ARCHITECTES - BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE

CONSIDÉRANT la mise aux normes de la bibliothèque Livresque;

CONSIDÉRANT la nécessité de se prévaloir de services d'architectes pour la réalisation des dessins pour la construction;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de « Doucet et Turcotte architectes inc. » au montant de 9 500,00 \$ plus les taxes afférentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat de services d'architectures à la firme « Doucet et Turcotte architectes inc. » au montant de 9 500,00 \$, plus les taxes afférentes.

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-10-137

7.6.b) OCTROI DE CONTRAT - SERVICES D'INGÉNIEURIE - BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE

CONSIDÉRANT la mise aux normes de la bibliothèque Livresque;

CONSIDÉRANT la nécessité de se prévaloir de services d'ingénieurs pour des services professionnels en structure mécanique et d'électricité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

« Stantec experts-conseils ltée » de Trois-Rivières: 4 580,00 \$ (taxes non incluses)

« Pluritec ingénieurs-conseils » de Trois-Rivières : 9 412,00 \$ (taxes non incluses)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat de services d'ingénieurs à la firme « Stantec Experts-conseils ltée » de Trois-Rivières, au montant de 4 580,00 \$, plus les taxes afférentes;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.7 AUTRES

2017-10-138

7.7.a) DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HONORÉ-LACERTE ET D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE NOËL DU PAUVRE

CONSIDÉRANT la demande de Mme France Leclerc, organisatrice locale du téléthon du Noël du pauvre, d'obtenir gratuitement un local afin d'y maintenir la grande collecte du téléthon qui aura lieu le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT également dans sa sollicitation, une demande d'aide financière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter de fournir gratuitement à Mme France Leclerc, organisatrice locale du téléthon du Noël du pauvre, la salle Honoré-Lacerte pour la tenue de ses activités;

QUE ce geste contribue au soutien de cet organisme et qu'ainsi, aucune somme d'argent ne sera versée.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-10-139

7.7.b) DEMANDE DE PASSAGE OCCASIONNEL DE M. AUGUSTE PARENT

CONSIDÉRANT la demande de M. Auguste Parent du 1020 de la rue Saint-Joseph, sollicitant un droit de passage occasionnel qu'il aménagerait à l'arrière de sa résidence, à côté de son garage et qui sortirait sur le terrain appartenant à la Municipalité, près du garage municipal. Ce droit de passage occasionnel s'étendrait sur la période couvrant le mois de mai jusqu'à la fin octobre de chaque année.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser M. Auguste Parent à procéder à la modification de la clôture, selon ses besoins, et ce, à ses frais, pour l'année 2018.

QUE sa demande devra être renouvelée à chaque année aux membres du conseil.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2017-10-140

7.7.c) DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE HONORÉ-LACERTE POUR BADMINTON

CONSIDÉRANT la demande de Mme Marie-Pier Ébacher-Goyette d'utiliser la salle Honoré-Lacerte pour jouer au badminton, tous les jeudis soir jusqu'à Noël;

CONSIDÉRANT que la salle n'est pas utilisée le jeudi soir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter de prêter, aux mêmes conditions que les années précédentes, la salle Honoré-Lacerte pour la tenue de parties de badminton, soit gratuitement.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.8 CORRESPONDANCES

7.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

7.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2017-10-141

7.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 heures.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Francine Masse
Directrice générale et
secrétaire-trésorière